

Protocole sanitaire de la Marche de la Bièvre

Edition : 2022

Version du 15/04/2022

(Protocole associé aux recommandations sanitaires émises le 14 mars 2022 par le Ministère chargé des Sports)

Mesures d'organisation générales :

L'Organisation dispose d'un référent COVID-19 qui :

- Veille à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire,
- Assure la gestion des procédures de prise en charge de cas suspect et des cas contact,
- Est l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.

Gestion des inscriptions :

L'inscription se fait obligatoirement en ligne dans la limite du nombre maximum de participants imposée par l'Organisation sachant qu'aucune inscription n'est possible sur place.

Avant de prendre le départ, chaque participant doit prendre connaissance du protocole sanitaire mis à sa disposition sur le site Internet de l'Organisation.

Durant toute sa présence à la manifestation, chaque participant est invité à télécharger l'application « Tous anti-Covid » et à l'activer durant toute sa présence à la manifestation.

Gestion des zones sans activité sportive :

Elles comprennent les zones d'accueil et de départ ainsi que la zone d'arrivée commune, sachant qu'aucune zone de consigne n'est prévue. Dans chacune de ces zones, un bénévole est responsable de :

- l'organisation des flux d'entrées / sorties, avec la mise en place d'un parcours de circulation à sens unique matérialisé de manière visible,
- la gestion des postes de gel hydroalcoolique,
- le désinfection des tables.

Les entrées et les sorties sont équipées d'une mise à disposition de gel hydroalcoolique. Les participants doivent respecter autant que possible une distanciation sociale d'au moins un mètre. Dans les zones d'accueil, les bénévoles chargés des contrôles sont disposés sur des postes de travail respectant la distanciation sociale requise par les normes sanitaires en vigueur le jour de la manifestation. Les bénévoles en contact avec les participants seront incités à porter un masque.

Dans la zone d'arrivée, un buffet est dressé sur des tables ayant été préalablement désinfectées. L'Organisation met à la disposition des « participants éprouvés » une zone de récupération dédiée en lien avec les équipes médicales.

Gestion des zones d'activité sportive :

Sur le parcours, l'application de la règle de rassemblement de droit commun s'applique à tous. Les participants doivent respecter une distanciation physique d'un mètre lorsque cela est possible. Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique :

Bien que l'Organisation se charge d'équiper de bouteilles de gel hydroalcoolique, les entrées et les sorties des zones sans activité sportive, chaque participant se doit de se doter de son propre flacon de gel hydroalcoolique, ce dernier lui assurant un complément de protection soit pour se rendre ou rentrer de la manifestation soit lors d'arrêts hors des zones de ravitaillement.

Zones de ravitaillement :

Les ravitaillements sont organisés en extérieur (si la météo le permet) dans des zones prévues à cet effet, avec un nombre permettant de respecter la cohérence de l'épreuve et des surfaces adaptées au nombre de participants.

Tout participant ne peut accéder à une zone de ravitaillement qu'en étant muni du bracelet remis avant le départ dans la zone d'accueil.

Chaque zone de ravitaillement est organisée avec une partie solide distincte de la partie liquide. Les denrées sont conditionnées sous forme de sachets individuels et sont déposées sur des tables préalablement désinfectées.

Au moment du départ, chaque participant reçoit une gourde qu'il pourra remplir à partir des jerricanes présentes dans les différentes zones de ravitaillement.

Pour la marche à la Lune, chaque participant se verra remettre au départ un sachet individuel contenant des denrées solides et une bouteille d'eau afin de lui permettre de couvrir les 20 premiers kilomètres.

Accès aux sanitaires :

L'accès aux sanitaires se fait dans le respect des contraintes sanitaires suivantes :

- Les portes des blocs sanitaires sont maintenues en position ouverte pour éviter les contacts réguliers des participants avec les poignées de portes,
- L'Organisation s'assure de la disponibilité permanente de savon et/ou gel hydro alcoolique ainsi que de serviettes à usage unique dans les sanitaires.

Suivi d'après manifestation :

L'Organisation disposera d'une liste des participants présents lors de la manifestation afin de pouvoir identifier ceux concernés par une enquête sanitaire et déterminer le point de départ de la conservation des fiches (14 jours).

La cellule de veille Covid-19 sera maintenue durant 14 jours suite à la manifestation afin d'effectuer le suivi d'une éventuelle contagion et informer les éventuels cas contacts.